Ecole Saint-Louis

au Thier-à-Liège

BROCHURE
2026-2027

Consultez notre site www.ecolesaint-louis.net

L'équipe éducative

L'équipe maternelle	L'équipe primaire
M1-2A : Mme Emmanuelle NUCERA M1-2B : Mme Sandra LECOMTE M2-3A : Mme Chantal EMBRECHTS M2-3B : Mme Séverine CAPITAINE Polyvalence : Mme Christina LEONARD	P1A : Mme Elisa SLAVIERO P2A : Mme Gaëlle VANWISSEN P2B : Mme Amélie DOZO P3A : Mme Sandra BASTIN P3B : Mme Caroline COLLIN P4A : M. Benoît VANWISSEN & Mme Maïa NOEL P4B : Mmes Frédérique FOLLON et Maïa NOEL P5A : M. Christophe TEHEUX P5B : Mme Jenny MEUNIER P6A : Mme Sophie DELLICOUR P6B : Lise VANHERCK
Puéricultrice : Mme Arlette SCHUTZ (Meggy NIESSEN) *Psychomotricité et maitre spécial :* Mme Christina LEONARD	*Maitres spéciaux :* Mme Nathalie MELOT, M. Éric ZIMMERMAN & Mme Laura BROUX *Education physique :* MM. Gaëtan MALCHAIRE & Charles WEBER *Professeur de langues :* Mme Chloé HALLEUX
Direction : Mme Ludivine FRAIKIN *Fonction support à la direction :* Mme Ingrid GODEFROID *Surveillance :* Marylène CHARLES, Ingrid GODEFROID, Enkeleda HASA et Jayson HENNIN.	

Toute l'équipe éducative vous remercie d'avoir choisi notre établissement afin d'aider votre enfant à grandir harmonieusement.

L'horaire

	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
7h00 à 8h15	Garderie du matin	Garderie du matin	Garderie du matin	Garderie du matin	Garderie du matin
8h15 à 8h25 (9h00 en maternelle)	Accueil en classe	Accueil en classe	Accueil en classe	Accueil en classe	Accueil en classe
8h25 à 12h20	Cours	Cours	Fin des cours à **12h20**	Cours	Cours
12h20 à 13h35	Temps de midi	Temps de midi	Garderie	Temps de midi	Temps de midi
13h35 à 15h15	Cours	Cours		Cours	Fin des cours à **14h25**
15h15 à 18h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Nous nous permettons d'insister sur le **respect strict de cet horaire**. Toute arrivée tardive trouble l'atmosphère de travail et perturbe les enfants ainsi que leur enseignant durant l'activité. **Tout retard sera noté au journal de classe**.

En ce qui concerne l'accueil des enfants dans les classes, ce temps est organisé tant à l'école maternelle (8h15 - 9h00) qu'à l'école primaire (8h15 - 8h25) pour avoir un contact privilégié avec les enfants et pour leur permettre de débuter leur journée scolaire dans de bonnes conditions. C'est pourquoi, nous demandons aux parents de ne pas entrer dans les bâtiments et de **passer par le secrétariat pour toute communication utile**. En cas de besoin, qui justifierait une rencontre, les parents doivent prendre un rendez-vous avec l'enseignant (via le secrétariat ou le journal de classe).

Afin de respecter les temps d'apprentissage partagés à l'école, privilégier autant que possible la prise de **rendez-vous médicaux en dehors du temps scolaire**. S'il vous est impossible de fixer un rendez-vous en dehors du temps scolaire, n'oubliez pas de demander une attestation de soin au médecin.

Les animaux et tout spécialement les chiens (même tenus en laisse) sont interdits sur la cour de récréation et à l'intérieur des bâtiments scolaires pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Nous demandons aux parents d'attendre leur(s) enfant(s) dans *la* « Zone Parents » même en cas d'intempérie. Les enfants attendent l'accord de l'enseignant pour rejoindre leurs parents. En aucun cas, un enfant n'est autorisé à retourner seul en classe pour récupérer un oubli, il doit demander à un membre du personnel de l'accompagner.

Une carte de sortie est délivrée aux enfants autorisés à retourner seul à la maison. Une inscription auprès de la direction est obligatoire. En fin de journée, les ainés accompagnés de leur(s) frère(s) et sœur(s) quittent ensemble directement l'école à la fin des cours (ou après l'étude) après avoir prévenu leur enseignant et le surveillant. Tout changement doit être mis par écrit dans le journal de l'enfant ou par mail à la direction.

Les enfants du primaire qui ont l'autorisation de leurs parents pour retourner manger à la maison à midi doivent prévenir leur titulaire par un écrit daté dans le journal de classe. L'enfant qui retourne à midi doit être de retour à l'école au plus tard à 13h30.

Le nouveau rythme scolaire

Rentrée des classes	lundi 24 aout 2026
Congé de la Toussaint	du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026
Jour des Morts	Lundi 2 novembre 2026
Commémoration de l'Armistice	mercredi 11 novembre 2026
Vacances de Noël	du lundi 21 décembre au vendredi 1 janvier 2027
Vacances de Carnaval	du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2027
Lundi de Pâques	lundi 29 mars 2027
Congé de Printemps	du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2027
Lundi de Pentecôte	lundi 17 mai 2027
Dernier jour d'école	vendredi 2 juillet 2027

Les journées pédagogiques :

Jeudi 21 janvier et vendredi 22 janvier 2027

D'autres dates pourraient être ajoutées durant l'année et peuvent ne concerner parfois qu'une année d'étude.

Les fêtes scolaires

Lundi 24 aout 2026 : Déjeuner convivial
Vendredi 4 septembre 2026 : Journée de l'amitié (entre élèves)
Vendredi 20 novembre 2026 : Souper Saint-Nicolas
Samedi 28 novembre 2026 : Fête de la soupe dans le quartier
Vendredi 18 décembre 2026 : Goûter de Noël et soirée jazz
Samedi 13 février 2027 : Bal de carnaval
Du mardi 18 mai au vendredi 21 mai 2027 : Semaine du livre
Samedi 5 juin 2027 : Fancy-fair et projet animalier

Journée photos :

Mardi 6 avril 2027

La communication parents-école

Le journal de classe est le premier moyen de communication entre l'école et les parents. Cette année encore, nous continuons à développer les canaux numériques pour une communication plus rapide.

Une réunion de rentrée collective sera organisée pour chaque classe durant le mois de septembre. A la fin de chaque période, vous serez invités à rencontrer l'enseignant de votre enfant.

En fonction des événements ou des activités, d'autres réunions collectives pourraient être organisées dans le courant de l'année scolaire (comme des informations pour les classes de dépaysement aux degrés moyen et supérieur).

Durant toute l'année scolaire, les enseignant(e)s restent disponibles sur rendez-vous en dehors des heures scolaires et de la période d'accueil du matin.

La Direction reste également disponible (excepté les mardis et jeudis matins), il est obligatoire de prendre rendez-vous via le secrétariat de l'école (04 / 227 06 47 ou secretariat@ecsal.be). L'accès aux classes est interdit durant les différentes activités pédagogiques. Par conséquent, les parents ont l'obligation de se rendre au secrétariat pour toute communication.

Suite à un différend entre enfants, **il est interdit aux parents d'intervenir à l'égard d'un enfant d'une autre famille** et encore moins de le réprimander. Vous devez vous adresser à un enseignant, à un surveillant ou à la direction qui prendra les mesures nécessaires.

En cas de **conflits entre parents**, ceux-ci sont priés de ne pas « se donner en spectacle » au sein de l'établissement. Les tensions entre adultes doivent pouvoir se régler entre eux sans que les enfants ne soient témoins ou victimes de ces problèmes relationnels. Dans tel cas, **l'école est en droit de refuser l'accès à ces adultes.**

Outre sa fonction d'enseigner, l'école se doit aussi d'éduquer. **Une éducation sérieuse ne peut se faire qu'à travers une collaboration qui reconnait le rôle et les compétences des uns et des autres.** En inscrivant leur(s) enfant(s) au sein de notre établissement scolaire, les parents en collaboration avec l'école ont le devoir de (faire) respecter toutes les consignes et les avis constructifs provenant des membres de la communauté éducative. Si toute collaboration devient impossible, il est par conséquent possible que la Direction demande aux parents de trouver une autre école pour leur enfant.

L'obligation scolaire

A partir de la 3ème maternelle, l'enfant est en obligation scolaire.

L'élève est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques. Chaque demi-jour d'absence doit être justifié. Le justificatif d'absence doit être rendu au titulaire dès le retour de l'enfant.

L'élève doit venir à l'école avec le matériel nécessaire aux apprentissages du jour. Il doit également respecter les consignes et effectuer les tâches demandées complètement, avec soin et dans la bonne humeur. L'élève complètera quotidiennement son journal de classe ou son carnet de communication et le présentera chaque jour à ses parents qui le signeront.

Arrivées tardives et absences des élèves

Les présences sont prises par demi-jour. Toute absence, même d'une demi-journée, doit donc être justifiée par un mot des parents ou par un certificat médical (au-delà de 3 jours). L'école est tenue de renseigner les absences dès le 9ème demi-jour injustifié à la Fédération Wallonie-Bruxelles (une semaine complète), soyez vigilants à **rendre le justificatif le plus rapidement possible. Attention, cette année, les présences se feront sur une nouvelle application.**

L'école est obligatoire du 24 aout au 2 juillet 2027, les vacances durant les jours scolaires ne sont pas acceptées. Dans pareille situation, nous sommes tenus de considérer cette absence comme injustifiée. Les motifs d'absences autorisés sont une maladie, une convocation par une autorité publique ou le décès d'un proche. Outre les absences légalement justifiées, la direction peut accepter d'autres motifs justifiant une absence pour autant qu'elle relève d'un cas de circonstance exceptionnelle.

Il est important que chaque enfant soit en classe **au plus tard à 8h55 (en maternelle) et à 8h15 (en primaire)** afin de ne pas perturber le démarrage de la journée de toute sa classe. En primaire, toute arrivée après 8h25 sera notée au journal de classe et vous serez convoqué par la direction si la situation est trop fréquente.

L'éveil religieux

Notre école est une école catholique. Cela veut dire qu'on y annonce Jésus-Christ et que les enfants y sont éduqués selon les valeurs chrétiennes développées dans le projet éducatif.

L'éveil religieux ou le cours de religion est obligatoire pour tous les enfants fréquentant notre établissement. Des animations ou des célébrations de classe, de degré ou d'école sont organisées durant l'année scolaire (rentrée, Noël, Pâques...). Les élèves pourraient se rendre dans un lieu de culte officiel, sous la conduite de leur titulaire. La prière est pratiquée au sein de l'école sans obligation mais dans le respect de chacun.

Catéchisme et communions : des informations vous parviendront par l'intermédiaire des responsables paroissiaux.

Frais scolaires et gratuité

La gratuité

La gratuité scolaire est appliquée de la 1ère maternelle à la 5ème primaire. L'école fournit tout le matériel scolaire.

Les parents doivent fournir :

- En maternelle : des lingettes, des mouchoirs en papier, des langes, des vêtements de rechange…
- En primaire : le plumier vide, la mallette vide, le sac de sport complet, 2 boites de mouchoirs en papier

Les frais obligatoires : Classes de dépaysement et sorties culturelles ou sportives.

Une année sur deux, des classes de découvertes sont organisées pour les classes du degré moyen et du degré supérieur de l'école primaire, si les conditions nécessaires à cette organisation sont respectées.

En fonction des opportunités et des projets organisés, les enfants sont invités à sortir de l'école pour visiter une exposition ou un musée, pour participer à une journée sportive, pour rendre visite à des correspondants, pour se déplacer au cinéma, au théâtre, à la patinoire… Afin de faciliter nos déplacements et de diminuer les frais à votre charge, nous vous demandons de vous procurer via le « TEC » **un abonnement MOBIB** pour votre enfant (5€ à la création et valable gratuitement jusqu'au 12 ans). En cas d'oubli de l'abonnement, le trajet aller-retour vous sera facturé (5€).

Ces frais s'inscrivent dans la catégorie des frais obligatoires liés au projet pédagogique, les enfants sont tenus d'y participer. Ils seront facturés aux familles en fin de mois. L'année où nous organisons les classes de dépaysement, nous limitons ces sorties et les frais au maximum pour les élèves des degrés moyen et supérieur. Toute excursion payée anticipativement par l'école sera facturé à l'enfant même en cas de maladie.

Les consommations et les services (repas, garderie, étude…).

L'école vous propose des services auxquels vous pouvez inscrire votre enfant, ils ne sont pas obligatoires. A partir du moment où vous inscrivez votre enfant à un de ces services, il vous sera facturé en fin de mois.

- Repas

Chaque jour, des **sandwichs** sont préparés à l'école. La commande s'effectue chaque matin **avant <u>9h00</u>**, nous ne pouvons garantir le service au-delà de cette heure. Ces sandwichs vous seront

facturés au prix de : 1 miche garnie (1,50€), 2 miches garnies (2,50€) ou 3 miches garnies (4€). En maternelle, les miches classiques sont remplacées par des miches au lait.

Une fois par mois un repas maison vous est proposé (frites + fricadelle ou nuggets + compote + dessert) au prix de 4€ pour les enfants de maternelle et 5€ pour les enfants du primaire.

Durant la période hivernale, de novembre à avril, la soupe fera son retour au prix de 0,70€.

Lorsque la facture de votre enfant s'élève à plus de 50€, il ne vous sera plus possible de bénéficier de ce service repas.

<table>
<tr><td colspan="2">Prévisions 2026-2027</td></tr>
<tr><td colspan="2">De la M1 à la P5 : Gratuité pour le matériel scolaire.</td></tr>
<tr><td>Frais obligatoires</td><td>Frais de services (facultatifs)</td></tr>
<tr><td>En maternelle, pour les sorties culturelles et sportives, un montant de maximum de 56,94€ peut vous être facturé.</td><td rowspan="3">Sandwiches :
- 1 miche : 1,5€
- 2 miches : 2,5€
- 3 miches : 4€
Frites : 4€ en maternelle et 5€ en primaire
Soupe : 0,70€ (de novembre à avril)
Etude : 1€/enfant/jour
Garderie :
- 1€ de frais de fonctionnement par enfant. Lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 16h15 et mercredi à partir de 13h20
- 5€ par ¼ heure entamé de retard</td></tr>
<tr><td>En primaire, pour les sorties culturelles et sportives liée au projet pédagogique, un montant maximum de 100€ peut vous être facturé.</td></tr>
<tr><td>Déplacements avec les lignes TEC : 5€ par activité si pas d'abonnement MOBIB</td></tr>
</table>

- Accueil extrascolaire

La garderie du matin débute à 7h00 (entrée par la rue Haut-Pavé ou le dépose-minute) pour tous les élèves de l'école. A 8h, les enfants du primaire et du maternel sont scindés en deux groupes jusque 8h15. Chacun est alors pris en charge par leur titulaire, les enfants se rendent seuls vers leur classe. Afin que les enfants profitent pleinement de la cour pour jouer avec le temps de classe, il est demandé aux parents de ne pas rester sur la cour.

Le service de garderie de l'après-midi (lundi, mardi et jeudi) débute à 15 h 15, le mercredi à 12h20 et le vendredi à 14h25. Chaque jour de la semaine la garderie est assurée jusque 18 h. Ce service devient payant à partir de 16h15 (1,00 € par heure et par enfant). Le mercredi, la garderie devient payante à partir de 13h20 et jusque 18h00. Ces garderies vous seront facturées à 1€ de l'heure entamée par enfant. Après 18h00, toute reprise tardive vous sera facturée au prix de 5€ par tranche de 15 minutes supplémentaire entamée et par enfant.

Tout manque de respect ou tout comportement irrespectueux à l'égard des accueillants

extrascolaires sera sévèrement sanctionné et l'école se réserve le droit d'exclure un enfant dont le comportement serait inadapté et entraverait ainsi le bon déroulement des activités.

- Etude dirigée

Une étude dirigée est organisée de 15h30 à 16h pour les P1-3 et de 15h30 à 16h30 pour les P4-6 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour les enfants qui ont des devoirs. L'étude des leçons et l'entrainement à la lecture doivent être consolidés à la maison. Cette étude est payante (1€ par jour et par enfant). **Les parents ne sont pas autorisés à interrompre l'étude, ils sont tenus d'attendre que leur enfant revienne à la garderie.**

Un esprit sain dans un corps sain.

Etre bien dans son corps, dans sa tête et dans son environnement est une nécessité pour s'épanouir au quotidien.

Un projet « alimentation saine » est mis en place afin de conscientiser les enfants sur l'importance d'une alimentation variée et de qualité. Durant toute l'année, de nombreuses activités seront menées au sein des classes.

Afin de soutenir notre action, nous instaurons **le jour du fruit. Mercredi**, la collation est composée essentiellement d'un fruit ou d'un légume. Les autres jours de la semaine, les enfants peuvent apporter la collation de leur choix en privilégiant les fruits, les légumes, les produits laitiers. **Les chips, les « chiques » et les chewing-gums sont interdits à l'école.**

De plus, notre école est inscrite au programme « fruits, légumes et produits laitiers », la FWB offre à chaque enfant deux collations par semaine. Des informations plus précises vous seront communiquées dès que le programme sera effectif.

La seule boisson acceptée à l'école est l'eau, de préférence dans une gourde.

Les activités d'éducation physique et la psychomotricité contribuent à l'équilibre physique et mental de l'enfant. Elles sont donc essentielles dans son développement et dès lors obligatoires.

En maternelle, le jour de la psychomotricité, les enfants doivent porter des vêtements pratiques et adéquats à l'activité physique.

En primaire, une tenue spécifique est demandée. Elle se compose d'un t-shirt blanc, d'un short foncé et de chaussures à semelles blanches. Cette tenue est mise dans un sac (offert en 1ère primaire). **Chaque vêtement doit être marqué au nom de l'enfant**. Les cheveux longs doivent être attachés. Le sac est gardé à l'école dans un casier mis à la disposition des enfants lors du cours d'éducation physique et est rendu régulièrement pour l'entretien.

Tout objet de valeur est interdit. Lorsque votre enfant vient seul à l'école et que vous lui confiez

un GSM pour sa sécurité, il doit venir le déposer au bureau dès son arrivée.

Nous vous rappelons que vos enfants sont naturellement beaux, il est donc interdit de se maquiller pour venir à l'école.

Inspection médicale scolaire

L'inspection médicale scolaire (I.M.S.) est une matière réglée par la loi. Elle s'étend à TOUS les enfants fréquentant l'enseignement fondamental même si, par ailleurs, ils sont suivis par un médecin traitant ou un pédiatre.

Cette visite s'effectue soit à l'école, soit au "Centre de Médecine Préventive Xavier Francotte" rue des Carmes, 22 à Liège. Les enfants s'y rendent alors en bus spécial, accompagnés de leur enseignant. Le résultat de la visite vous est communiqué sous enveloppe fermée.

Dans le cadre de notre projet d'établissement, des animations liées à la promotion de la santé pourraient être organisées en collaboration avec le centre médical, la Croix-Rouge ou l'ONE. Notre projet d'établissement propose une réflexion qui pourrait se concrétiser par la rédaction d'une « charte en santé » pour que chaque enfant grandisse en harmonie avec son corps. Être bien dans son corps, dans sa tête, dans son environnement est une nécessité pour s'épanouir au quotidien !

Hygiène

Chaque année, les poux sont régulièrement présents à l'école. Il vous est demandé d'examiner régulièrement la chevelure de votre enfant, surtout dans la région de la nuque et derrière les oreilles et de la traiter si nécessaire. Une détection et des soins rapides permettent d'arrêter la contagion. Une étiquette sera collée dans le journal de classe lorsque nous apercevons des poux dans la chevelure d'un enfant de la classe de votre enfant

Nous vous demandons avec insistance de ne pas amener votre enfant à l'école s'il est malade. Nous ne pouvons administrer aucun médicament sauf dans certains cas bien définis et avec prescription du médecin ou mot signé du parent avec la posologie exacte.

Nous pouvons comprendre les difficultés qu'éprouvent certains parents à faire garder un enfant malade mais il nous semble que chaque partenaire de l'école doit pouvoir assumer ses responsabilités. L'école ne peut assurer des missions qui dépassent ses compétences. Par conséquent, et dans le but de préserver le bien-être de la communauté scolaire, nous vous demandons de veiller à la guérison complète de votre enfant avant de le laisser reprendre le chemin de l'école. Nous rappelons que les enseignants n'assurent pas de garde pour les enfants malades durant les périodes de récréations (même sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot des parents) sauf exception justifiée (enfant plâtré, enfant venant de subir une intervention chirurgicale...). Un enfant qui rentre à l'école après une absence pour maladie doit pouvoir vivre pleinement les différents moments de sa journée avec ses condisciples (travail scolaire mais aussi moments de détente à l'extérieur).

Nous ne doutons pas que vous comprendrez notre position et que nous pouvons compter sur votre soutien. Nous vous en remercions.

Les sanitaires

Les toilettes ne sont pas une aire de jeux, ni une salle de réunion. Une certaine intimité doit y être respectée. On n'ouvre pas la porte d'une toilette déjà occupée, on ne regarde pas ni au-dessus, ni en-dessous des portes et des murs. Chaque toilette est individuelle : interdiction donc d'y être à plusieurs.

Les toilettes sont nettoyées 3 fois par jour. Il est plus agréable d'utiliser des toilettes propres, respectez donc ces lieux. Il sera demandé à l'élève qui les dégrade de nettoyer ses dégâts.

Intervenants extérieurs

Logopèdes

Notre école bénéficie des services de plusieurs logopèdes indépendantes qui se tiennent à votre disposition pour discuter des éventuelles difficultés de vos enfants.

Pour tout renseignement ; vous pouvez contacter une de ces logopèdes.

Sylvie CARBONE : 0496/39.69.59 ou sylvie.crb@hotmail.com
Sara LABRI : 0496/25.17.73 ou sara.labri@live.fr
Ivana ROMANO : 0471/11.35.28 ou ivana.romano@outlook.com

Centre PMS

Notre école travaille en collaboration avec le centre PMS (rue Louvrex). La psychologue et l'assistante sociale sont présentes à l'école tous les lundis. Elles peuvent vous accompagner et chercher des pistes de solutions pour toute question/difficulté en lien avec le bien-être, le développement de votre enfant, les apprentissages ou votre rôle de parent. Elles peuvent également vous accompagner si vous/votre enfant vivez des angoisses, du stress… N'hésitez pas à les contacter directement. C'est un service gratuit et le secret professionnel y est pleinement respecté.

Anne-France VERLAINE (assistante sociale) : 0471/05.18.86
Melody VANDENEYNDE (psychologue) : 0472/49.26.07

Association de parents

Depuis quelques années, l'association de parents s'est reformée. Un groupe de parents motivés s'associe à l'équipe éducative pour organiser les fêtes, des projets au service des enfants ou de l'école au sens large.

Vous êtes tous les bienvenus !

Si vous souhaitez prendre une part active à la vie de l'école, n'hésitez pas à le faire savoir à la direction.

Règlement d'ordre intérieur

Pour vivre dans la sérénité, l'école se doit d'être organisée. Il est donc normal que certaines exigences soient imposées et vécues. Pour le bien de tous, au sein de notre établissement scolaire, on fera donc appel à la bonne volonté des enfants et de leurs parents.

L'école se doit d'instaurer, avec ses différents intervenants, les conditions de la vie en commun pour que :

- Chacun y trouve un cadre de vie favorable au travail et à l'épanouissement personnel ;
- Chacun puisse faire siennes les lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société ;
- Chacun apprenne à respecter les autres dans leur personne et dans leurs activités ;
- L'on puisse apprendre à chacun à développer des projets en groupe ;
- L'on puisse assurer à tous les mêmes chances de réussite.

Le présent R.O.I. ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable, de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

Vie en communauté

Les parents encourageront leur(s) enfant(s) à être respectueux des règles de vie en communauté, polis et pacifiques partout. L'école est en droit de sanctionner les manquements à ces règles et de facturer aux responsables les biens abîmés volontairement.

Chacun a le droit de passer sa journée dans la bonne humeur et veillera à :

- Respecter l'enseignant, l'adulte responsable et les autres enfants : l'élève s'engage à adopter une attitude positive afin d'écarter l'origine d'un éventuel conflit et favoriser ainsi la qualité des apprentissages ; à respecter les consignes, la charte de vie élaborée par la classe, les condisciples dans ses paroles et ses actes (en classe, à l'école, à l'extérieur, partout...).
- Respecter l'ordre et la propreté (classe, couloir, cour, toilettes…) et le calme lors des déplacements ;
- Favoriser une ambiance cordiale, agréable tant au travail qu'en récréation, en évitant les querelles, les brutalités, les gestes inappropriés, les violences verbales ou physiques ;
- Utiliser un vocabulaire correct et adéquat ;
- Se respecter : tenue vestimentaire correcte et couvrant décemment le corps. L'élève est prié de retirer tout couvre-chef dans l'enceinte de l'école.

Certains objets sont interdits à l'école (pas de chewing-gum, chips, cannettes, « chiques », bijoux, objets de valeur, jeux électroniques, MP3, GSM ou smartphone…).

Le vol, les menaces, le racket voire le harcèlement ne sont pas tolérés et seront sévèrement sanctionnés.

Les 4 lois.

Ce sont des éléments fondamentaux d'éducation.
Ce sont des limites très strictes qu'il convient de fixer très tôt chez les enfants.

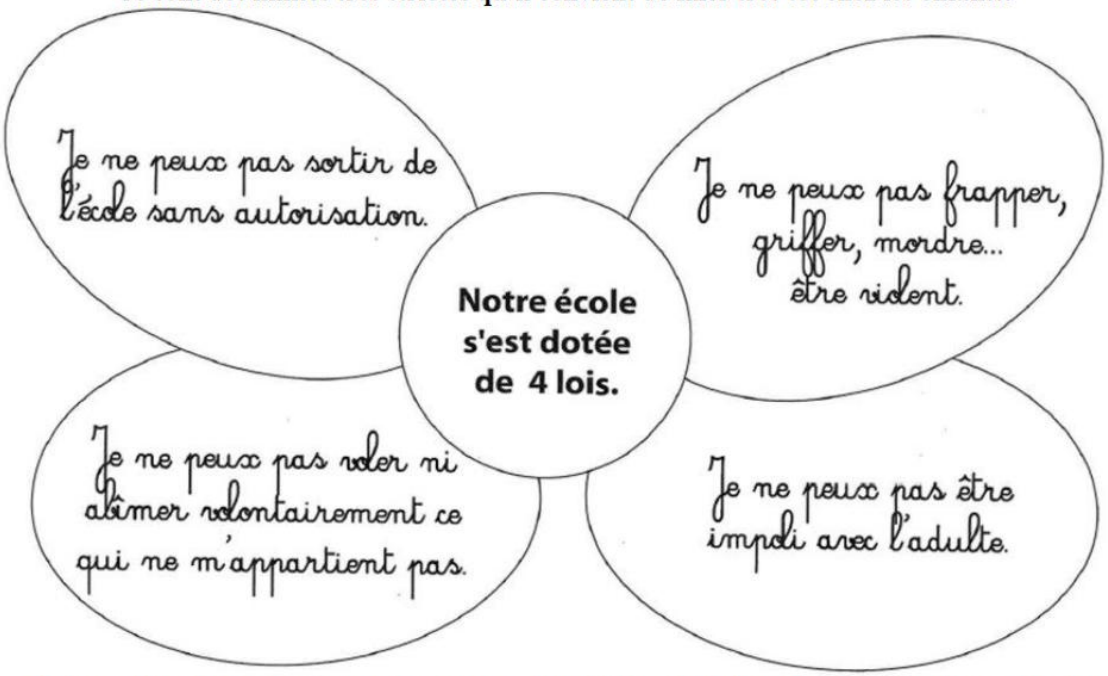

Nous serons à la fois très patients mais très fermes pour installer chez les enfants ces interdits qui constituent le fondement de toute éducation réussie.
Tout enfant qui ne respectera pas une loi sera sanctionné. Il sera convoqué devant le conseil d'accompagnement disciplinaire de l'école.

Les règles de vie.

En tant qu'élève, je m'engage à …

- ***respecter les 4 lois de l'école ;***
- ranger mon cartable à l'endroit prévu en arrivant à l'école ;
- me rendre directement à la garderie si j'arrive avant 8h00 ;
- me diriger vers ma classe (matin) ou mon rang (récréation) dès que la sonnerie retentit ;
- marcher dans les couloirs ;
- reprendre tout le matériel nécessaire à la réalisation du travail à domicile ;
- réaliser mes travaux à domicile ou à l'étude ;
- profiter des pauses et récréations pour aller aux toilettes ;
- respecter la propreté et l'intimité des autres dans les toilettes ;
- boire et manger dans les locaux et aux moments prévus ;
- ne pas gaspiller le papier, l'eau et l'électricité ;
- travailler et jouer en respectant chacun ;
- être poli et correct partout et avec tous ;

- dire : « bonjour, au revoir, merci, s'il vous plait » ;
- ce que mon journal de classe soit toujours dans mon cartable ;
- montrer mes travaux à mes parents ;
- aller trouver un adulte en cas de conflit ou de mal être ;
- prévenir un adulte en cas de problème.

En tant que parent, je m'engage à …

- ✓ **contacter l'école s'il y a un problème et ne pas intervenir directement auprès d'un autre enfant ;**
- ✓ amener mon enfant à l'heure (8h15) ;
- ✓ remplir et rapporter les justificatifs dès le retour de mon enfant après une absence ;
- ✓ fournir le matériel à mon enfant et/ou le renouveler si nécessaire ;
- ✓ contrôler le travail de mon enfant et signer le journal de classe, les évaluations ;
- ✓ rester dans la « zone parents » prévue dans la cour primaire en fin de journée ;
- ✓ ce que mon enfant n'apporte pas d'objets inutiles à l'apprentissage : argent, jouet, ou autre objet de valeur ;
- ✓ utiliser le dialogue pour la gestion de tout problème.

Les sanctions liées au non respect des 4 lois.

Au sein de l'école, nous distinguons les 4 lois et les règles de vie. Nous entendons par règles de vie, toutes autres règles en vigueur dans l'école, principalement celles mises en place par les titulaires ou les surveillants pour garantir les conditions de travail dans sa classe, le calme nécessaire à la prise des repas, les déplacements dans l'école et au bon déroulement des temps de détente.

La procédure expliquée ci-dessous est appliquée en cas de transgression d'une des 4 lois de l'école. Celles-ci sont le fondement de toute vie en société, nous sommes donc intransigeants sur leur respect. Au niveau des règles de vie, une gestion plus souple sera d'application.

1) L'enfant complète une fiche de réflexion lorsque l'adulte constate la transgression d'une des 4 lois. L'enfant et les adultes responsables signent chaque fiche.
2) A la 5ème fiche complétée, un avertissement officiel écrit par la direction est à faire signer par les parents.
3) Si une loi est transgressée à nouveau, l'enfant est convoqué au conseil d'accompagnement disciplinaire. Lors de ce conseil, une discussion est établie

avec l'enfant et une « réparation » est décidée. Un contrat de discipline est signé par l'élève et les adultes responsables.

4) Si une loi est transgressée à nouveau, l'élève est en retenue.
5) Si une loi est transgressée à nouveau, l'élève est exclu de sa classe un jour.
6) Si une loi est transgressée à nouveau, l'élève est exclu de sa classe trois jours.
7) Si une loi est transgressée à nouveau, l'élève est exclu de l'établissement (soit immédiatement, soit sous forme de non réinscription pour l'année suivante).

Dès la deuxième étape, les parents seront convoqués par la direction.

Utilisation des réseaux sociaux

L'école rappelle qu'il est strictement interdit, par l'intermédiaire d'un écrit (site internet, blog, GSM, réseaux sociaux…) ou tout autre moyen de communication :

- de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs, à la dignité des personnes ;
- de porter atteinte aux droits à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- des porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, aux droits d'auteur de quelque personne que ce soit (copie ou téléchargement d'œuvre protégée) ;
- d'inciter à toute forme de haine, de violence, de racisme… ;
- d'inciter à la discrimination d'une personne ou d'un groupe de personnes ;
- de diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'école ou être contraire à la morale et aux lois en vigueur ;
- de diffuser des informations fausses ou dangereuses pour la santé ou la vie d'autrui.

Toute atteinte dont serait victime soit l'école, soit un des membres de la communauté scolaire sera susceptible d'une sanction disciplinaire. *Nous tenons à vous rappeler que l'utilisation de sites et d'applications tels que Facebook n'est, pour la plupart, pas autorisée légalement pour les jeunes de moins de 13 ans. L'école ne peut être tenue responsable pour tout acte ou tout propos d'élèves survenu sur la toile. Ainsi, nous recommandons à tous les parents d'être extrêmement vigilants vis-à-vis de la présence de leurs enfants sur internet* et de s'orienter vers les autorités locales pour tout éventuel cas grave.

Les photos et vidéos

Toute photo/vidéo réalisée dans le cadre scolaire est susceptible d'être publiée sur le site internet de l'école : www.ecolesaint-louis.net. Nous avons également un compte Facebook.
L'accord écrit des parents est demandé au préalable lors de l'inscription.
Les parents veilleront également à respecter le droit à l'image dans leur utilisation privée des réseaux sociaux.

Traitements des données

Les données personnelles communiquées lors de l'inscription ou en cours d'année sont traitées par les membres du personnel de notre établissement conformément aux dispositions du Règlement Général européen pour la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis mai 2018. Nous vous rappelons que l'école n'est pas en droit de communiquer toute donnée d'un élève ou parent d'élève (coordonnées, numéro de téléphone…) à un parent qui en ferait la demande.

Lors de tout changement de vos coordonnées personnelles, communiquez-le *directement* au secrétariat afin que le dossier de votre enfant soit toujours le reflet de sa situation personnelle.

Informations complémentaires

Assurance scolaire

L'école a souscrit une assurance destinée à couvrir un dommage à l'élève. En cas d'accident à l'école, nous prévenons les parents le plus rapidement possible et nous leur demandons de se rendre chez le médecin avec leur enfant. Si les parents sont absents, nous prenons les dispositions qui s'imposent. S'il s'agit d'un accident plus grave, nous faisons transporter l'enfant immédiatement à l'hôpital le plus proche par ambulance.

Sont couverts : les dommages corporels lors de toute activité pédagogique et sur le chemin de l'école. L'assurance rembourse aux parents les frais médicaux et pharmaceutiques après l'intervention de la mutuelle. Attention, nous devons déclarer l'accident dans les 24 heures.

Ne sont pas couverts : les dégâts matériels, déchirures de vêtements, appareils dentaires ou auditifs ainsi que les vols. Ces risques doivent être pris en charge par l'assurance responsabilité civile familiale.

Formation des classes

La formation des classes et la désignation des titulaires sont de la seule responsabilité de la direction. Elle prend ses décisions en concertation avec les enseignants, avec pour objectif de placer l'enfant dans les meilleures conditions d'apprentissage et de bien-être qui soient. Il est demandé aux parents de faire confiance aux décisions prises et donc, de ne pas introduire inutilement de demande particulière auprès des enseignants ou la direction.

Evaluation des travaux

Les parents sont invités à contrôler quotidiennement le travail scolaire de leur enfant, le journal de classe, la farde de transport ou le cahier de communication afin de s'assurer de la réalisation des travaux à domicile.

En primaire, le bulletin périodique transmet, à intervalles réguliers (3 périodes sur l'année), les appréciations des titulaires de classe quant au travail, aux acquis et au comportement de chaque enfant.

Les parents veilleront à prendre le temps de le parcourir avant de le signer.

Après chaque période d'évaluation, des rencontres avec les familles sont programmées.

La réflexion menée à l'issue des journées pédagogiques pourrait aboutir à certaines modifications ou adaptations de notre manière d'évaluer les contenus des matières ou encore le dossier de comportement de votre enfant. Dans ce cas, vous en seriez avertis en temps utile.

A l'école maternelle, une rencontre individuelle sera proposée aux familles au second ou au troisième trimestre.

Dépose-minute

Le dépose-minute n'est pas un parking mais une zone prévue pour déposer **l'enfant en toute sécurité**, le temps pour les enfants de quitter la voiture en début de journée, et non pour un stationnement. Il doit être quitté le plus rapidement possible.

Si vous souhaitez prendre le temps d'accompagner votre enfant jusque dans la cour, vous devez vous stationner sur les espaces publics prévus aux alentours de l'école. Attention, la circulation des services de secours et des riverains doit rester fluide. Merci d'éviter de vous stationner sur les trottoirs, les passages pour piétons et sur les espaces interdits au stationnement. La police circule régulièrement.

Objets trouvés

Nous conseillons de noter le prénom de l'enfant sur chaque objet personnel afin de faciliter le retour de l'objet perdu à son propriétaire. Les objets trouvés sont déposés dans le bâtiment primaire. S'ils ne sont pas récupérés en fin de trimestre, ils sont donnés à une association.

Projet éducatif

Choix des valeurs qui sont à la base des objectifs éducatifs de notre école.
Le contenu de ce projet a été élaboré par l'équipe enseignante et approuvé par le conseil de participation.

1) <u>Une école chrétienne accueillante au service de l'enfant.</u>

Jésus-Christ est notre modèle. A son exemple, voici les valeurs que nous proposons :

A. Notre école veut accueillir tous les enfants en étant un lieu de partage et de dialogue ; en respectant les personnes (adultes et enfants) et aussi les choses ; en étant heureux de vivre le partage ; en apprenant à partager ; en construisant la paix par le vécu d'actions positives en vue de construire une vraie communauté de vie.

B. Notre école est au service de tout l'enfant, c'est-à-dire de sa formation intégrale : corporelle, intellectuelle, affective, sociale et spirituelle. L'école se doit de conduire l'enfant au maximum de ses possibilités par des méthodes variées et avec le souci d'orienter chaque enfant en fonction de ses besoins. L'école veille aussi aux plus faibles et favorise le développement total de l'enfant afin de le placer en condition de réussite.

2) <u>Une école ouverte sur la vie et qui est communauté de vie.</u>

Notre école doit aider les enfants à accepter les autres tels qu'ils sont et à comprendre que la vie en société exige de chacun beaucoup de respect, de fraternité, de tolérance, de patience, d'amour, d'honnêteté, de confiance, de sens des responsabilités, du sens des autres, de l'écoute, d'autonomie, de solidarité, d'entraide, de partage et de dialogue.
Cette communauté de vie se voudrait être un lieu d'épanouissement complémentaire du milieu familial tout en assurant un rôle de trait d'union entre famille et société.

3) <u>Une école, porte ouverte sur le futur</u>

L'école prépare les enfants à devenir des citoyens responsables et capables de choisir et de s'adapter. Elle se doit de développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être conformément aux programmes scolaires.

Projet pédagogique

Choix des méthodes permettant d'atteindre nos objectifs éducatifs.
Le projet pédagogique doit définir les choix méthodologiques qui permettent aux enseignants et au Pouvoir Organisateur de mettre en œuvre le projet éducatif.

Notre école est chrétienne, elle fournit une éducation religieuse notamment par la prière en début de journée, par l'éveil religieux à l'école maternelle, par le cour de religion à l'école primaire ou les animations, par la mise à l'écoute de la parole de Dieu, par les témoignages des enseignants et des membres de l'équipe éducative.

En outre, toute l'organisation interne de l'école, tout l'environnement scolaire doit amener l'enfant à découvrir et à croire que **la vie a un sens** (l'amour, l'accueil et le service des autres) et croire qu'une vie ainsi vécue est en union avec la vie même de Dieu, notre **PERE**. Nous voulons aider l'enfant à découvrir la **FOI**, qu'il en vive et devienne un membre actif de l'immense communauté que l'on appelle l'**EGLISE**.

Pour atteindre ces objectifs et tendre vers un idéal, notre école, en tant que communauté de vie, souhaite développer une pédagogie qui repose et se construit à partir de **7 axes essentiels** que nous pouvons appeler **« idées forces ».**

1) ***S'enrichir de la diversité des autres et devenir citoyen.***

Tout enfant doit être préparé à s'ouvrir aux autres cultures, veiller à devenir un citoyen responsable (élaborer un règlement, être responsable de ses apprentissages…), apprendre à vivre pleinement la démocratie, apprendre à respecter les différences et à s'enrichir, assumer son rôle dans un travail d'équipe.

Pour atteindre ces différents objectifs, nous favorisons les pratiques de la communication entre les enfants, entre les adultes, entre les enfants et les adultes (conseils d'enfants, témoignages, concertations, réunions, fêtes…).

2) ***Construire le savoir.***

En se référant aux Programmes des études de l'enseignement fondamental catholique (FEDEFOC) et aux Socles de Compétences (documents de la Fédération Wallonie-Bruxelles), nous proposons à l'enfant des situations problématiques à travers lesquelles, partant de ses acquis, il pourra élaborer des savoirs, des savoir-faire et des savoirs-être.

Les enfants se construiront ces apprentissages grâce aux échanges entre eux et avec le soutien des adultes.

3) ***Pratiquer l'évaluation formative.***

L'évaluation formative est l'analyse des démarches et des comportements. Elle ne tient pas compte des « points » car elle évalue l'évolution progressive de chaque enfant.

Elle s'élabore par le dialogue entre enseignants, parents et enfants (triangulation) ; l'observation qui fournit des indicateurs ; la constitution d'un dossier transmis tout au long de la scolarité, dans le but d'avoir rapidement une image la plus juste possible de l'enfant (mettre en évidence le positif et pouvoir aider directement l'enfant).

4) ***Assurer la continuité des apprentissages.***

La continuité des apprentissages se mettra en place par :

- un dialogue constructif entre les enseignants au sein des cycles et entre les différents cycles (ce dialogue permettra une harmonisation des pratiques et des outils de travail) ;
- la transmission des traces entre enseignants (fardes, référentiels, dossiers d'évaluation formative…).

5) ***Différencier les apprentissages.***

Nous devons veiller à permettre à l'enfant de travailler, d'apprendre et d'évoluer à son rythme en élaborant des structures appropriées (classe, cycle, concertation…) et en lui proposant des outils (fichiers, centre de documentation, outil informatique…) pour qu'il puisse acquérir les compétences du programme.

6) ***Pratiquer un métier collectif.***

Nous devons vivre en équipe, réfléchir, partager, collaborer, communiquer, s'informer, pratiquer, évaluer ensemble afin d'avoir plusieurs avis complémentaires sur nos actions éducatives et nous sentir responsables à tous les niveaux.

7) ***Construire une communauté ouverte sur l'extérieur.***

Nous devons favoriser des situations de rencontre entre les partenaires acteurs du monde éducatif, associatif, culturel, social… (par des formations, des échanges scolaires, des sorties culturelles, des activités sportives de rencontre, des contacts avec des témoins extérieurs, l'organisation de classes de dépaysement en primaire…).

Projet d'établissement

Mis à jour le 26 aout 2021

Plan d'actions et moyens à mettre en œuvre pour concrétiser les projets éducatif et pédagogique.

En 2005, le conseil de participation s'est fixé plusieurs priorités, à savoir :

- Poursuivre l'éducation à la citoyenneté responsable dans la continuité du projet éducatif initial ;
- Poursuivre et intensifier le remaniement du règlement d'ordre intérieur (vie en communauté) et plus spécialement les codes de procédure au sein de l'établissement (codes des classes, des cycles, des enseignants, des parents) ;
- Intensifier les conseils de classe, des cycles et d'école pour développer et faciliter la citoyenneté responsable.

A ce propos, notre école Saint-Louis au Thier-à-Liège est une école qui se veut être un lieu de vie ***centré sur l'enfant***.

Nous refusons toute violence et discrimination qui pourraient nuire à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et au non-respect de la personne humaine.

Nous voulons que l'enfant prenne conscience de ses richesses et de celles des autres et ainsi lui donner toutes les chances d'accès à son autonomie.

Alors, chaque enfant pourra, saura s'épanouir et se motiver dans ce qu'il est et ce qu'il sait. Il pourra et saura être confiant dans ce qu'il entreprendra et devenir autonome pour affronter les différentes situations de sa vie adulte.

En référence aux formations suivies par l'équipe éducative, nous désirons donner à l'enfant des clés pour grandir et nous désirons axer nos activités sur la coopération (gestion des conflits, accueil, communication, citoyenneté…).

A ce propos, **notre projet éducatif indique** qu'il faut aider les enfants à accepter les autres et les préparer à devenir des citoyens responsables, capables de choisir et de s'adapter, **notre projet pédagogique précise** que l'enfant doit apprendre à vivre pleinement la démocratie, respecter les différences et s'en enrichir. Il doit assumer son rôle dans un travail d'équipe, **l'article 6 du décret « missions » préconise** qu'il faut promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves, qu'il faut préparer tous les élèves à être des citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société

démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres.
Voici quelques années, l'équipe éducative a suivi une formation de 3 jours axée sur l'amélioration du système de discipline de notre école pour une plus grande clarté et une meilleure efficacité. En parallèle à ce travail, et avec l'aide de spécialistes, nous avons tenté d'établir un état des lieux de la santé à l'école et plus spécifiquement de notre école Saint-Louis, des besoins, des attentes et du vécu des membres de notre communauté scolaire. Les constats de cette étude doivent permettre de cibler des actions futures et les moyens à mettre en œuvre dans le but d'élaborer une charte de « l'école en santé ». Ces actions futures pourraient déboucher sur une collaboration étroite avec le centre de Médecine Scolaire, le centre PMS, l'ONE, l'association Open Ado ainsi que la Maison intergénérationnelle de Vottem.

De 2012/2013 jusqu'en 2017-2018, nous avons poursuivi et accentué la réflexion liée à quatre thèmes prioritaires retenus par les membres du conseil de participation tout en développant des projets et actions concrets :

1) Thème axé sur la maltraitance et la non-violence par des animations prenant en considération :

- Le respect de soi et des autres
- L'identification et l'expression des sentiments
- L'écoute active
- L'estime de soi
- Le développement d'alternatives à des actes violents
- De la prévention à la gestion positive des conflits
- …

2) Thème axé sur l'importance des médias et la problématique des cyberdépendances :

- L'enfant face aux médias
- Les cyberdépendances et leurs dangers
- La maitrise des écrans (TV, consoles, ordinateurs, tablettes, l'internet, les réseaux sociaux)
- …

3) Thème axé sur la sécurisation des écoles :

- Sécurisation aux abords des écoles et à l'école
- Sensibilisation aux vols, rackets, vandalismes…
- Sécurité routière, brevet cycliste, dégagement des entrées d'école…
- Encadrement, surveillances, récréations, matériel…
- …

4) Thème axé sur la santé à l'école :

- Importance de la nutrition (alimentation saine et équilibrée (pyramide alimentaire), diététique, boissons, bons petits déjeuners…)
- Contenus des collations, boites à tartines…
- Hygiène du corps et de l'esprit
- Le sommeil
- Handicaps
- Importance de développer la psychomotricité et la pratique sportive

- Information sur le brossage des dents, la pédiculose, actions « mains propres »…
- Conditions matérielles à respecter pour produire un travail de qualité (enfants et adultes) : bancs adaptés, température des locaux, acoustique, respect des rythmes biologiques, dangers domestiques…
- Maintien de l'action « fruits à l'école » (envisager le jour du légume, le jour des produits lactés…)
- …

Les journées pédagogiques de 2013/2014 ont été axées sur les deux premiers thèmes. Les journées de 2014/2015 ont permis aux membres de notre équipe éducative (enseignants comme personnel de surveillance) de se former aux premiers soins et intervention de premiers secours (formations Croix-Rouge). En 2015/2016, nous avons travaillé la problématique du « respect de la personne et des différences », le refus de « l'étiquetage » ainsi que la « gestion des enfants en difficulté ». En 2016-2017, l'accent a été mis sur les différents types d'évaluation et leurs impacts sur la formation et l'éducation des jeunes.

En 2018/2019, sur base des résultats des enquêtes menées auprès des différents partenaires, nous avons choisi les trois priorités à travailler dans le cadre du plan de pilotage pour les 6 années à venir (2019/2025) en partenariat avec les responsables de la FWB.

Notre contrat d'objectif est constitué de ces 3 priorités :

1) Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves en langue française et plus particulièrement en savoir lire et savoir écrire de la classe d'accueil à la 6ème année primaire.
2) Améliorer les relations et le bien-être des élèves pour créer un climat propice au vivre ensemble et aux apprentissages (accroitre les indices du bien-être à l'école et du climat dans les lieux communs comme la cour, les couloirs, les toilettes, le réfectoire…).
3) Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves et réduire les différences entre les enfants par l'utilisation du numérique.

Durant l'année scolaire 2019-2020, notre école est rentrée dans le projet numérique de la FWB et s'est dotée de 24 tablettes en plus des 19 ordinateurs déjà présents. Un nouvel achat de 23 tablettes complémentaires a été effectué récemment. En 26-27, les ordinateurs du local informatiques seront renouvelés.

Suite à la mise en évidence de ces 3 axes prioritaires, depuis 5 années, notre école oriente ses journées de formation vers une amélioration de ces axes.